

CONSEIL MUNICIPAL
Jeudi 30 avril 2026 à 18h30
Au Grand Salon de l'Hôtel de Ville

- **ORDRE DU JOUR** -

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL
du Conseil Municipal du 14 avril 2026

COMMUNICATION DE DÉCISIONS

➤ **A l'Établissement de tarifs (alinéa 2) :**

N°2026/82 D'approuver la tarification applicable pour l'occupation du domaine public par les foodtrucks lors du festival Les Imaginales et ses Nocturnes qui se déroulera du 27 au 31 mai 2026.

➤ **A l'Établissement de marchés à procédure adaptée (alinéa 4) :**

N°2025/267 D'approuver deux marchés dans le but de faciliter les opérations d'entretien et de tonte du Golf municipal, comme suit :

- Fourniture et pose d'un pont élévateur, avec la société FINFBEINER
- Création d'une dalle de béton, avec la société BATI 3000.

N°2026/33 D'approuver un marché pour la réalisation d'une étude de travaux de protection contre les chutes de blocs de pierre d'une falaise appartenant à la Ville d'Epinal sise 13 rue d'Ambraïl à Epinal, avec la société ANTEA GROUP dans le cadre de travaux de confortement.

N°2026/34 D'approuver un marché pour la réalisation d'une couche de roulement d'une partie de la rue Christophe Denis dans le cadre du chantier d'assainissement d'eau potable de la rue menée par la Communauté d'Agglomération d'Epinal (CAE), avec l'entreprise RAY.

N°2026/36 D'approuver un marché dans le cadre du lot n°5.1 du Nouveau Projet de Renouvellement Urbain (NPRU) pour la fourniture et la pose d'une clôture et d'un portail à destination de l'Ile du Champ du Pin, avec la société S.N.E.E.

N°2026/49 D'approuver un marché pour une prestation d'expertise scientifique et d'accompagnement méthodologique lors de la réalisation de l'inventaire du mobilier de la Basilique Saint-Maurice dans le cadre du projet de restauration, avec Madame Martine TRONQUART.

N°2026/50 D'approuver un accord-cadre à bons de commande, d'une durée d'une année reconductible tacitement deux fois, pour l'entretien et la maintenance du groupe électrogène situé à l'Hôtel de ville, avec la société SARL GENELOR.

N°2026/74 D'approuver l'achat de 300m³ de terre végétale dans le cadre des travaux de réaménagement du Parc du Cours, avec la société MV BOIS & TERRASSEMENT.

N°2026/79 D'approuver un marché pour l'achat de matériaux destinés à la rénovation de la terrasse de l'Espace Cours, les travaux étant réalisés en régie, avec la société SVB TOUT FAIRE BOIS.

N°2026/81 D'approuver une prestation artistique intitulée *Compostage* dédiée à la mise en valeur des métiers exercés par les agents du Cadre de vie et plus particulièrement sur le site des serres, avec l'Ecole Supérieure d'Art de Lorraine (ESAL).

➤ **A l'Etablissement de conventions de louage ou de mise à disposition de locaux ou de biens (alinéa 5) :**

N°2026/60 D'approuver la conclusion d'une convention de mise à disposition, les charges mensuelles étant assurées par le preneur, d'un local d'une superficie d'environ 32m² situé à la Maison des Associations, sise quartier de la Magdeleine à Epinal, entre la Ville d'Epinal (bailleur) et l'association Amicale des Retraités et Veuves de la Gendarmerie des Vosges (preneur).

N°2026/61 D'approuver la conclusion d'une convention de mise à disposition, les charges trimestrielles étant assurées par le preneur, d'un local d'une superficie d'environ 20m² situé à la Maison des Associations, sise quartier de la Magdeleine à Epinal, entre la Ville d'Epinal (bailleur) et l'association Le Souvenir Français (preneur).

N°2026/62 D'approuver la conclusion d'une convention de mise à disposition, les charges mensuelles étant assurées par le preneur, d'un local d'une superficie d'environ 50m² situé à la Maison des Associations, sise quartier de la Magdeleine à Epinal, entre la Ville d'Epinal (bailleur) et l'association Légion Vosgienne Mutilés et Anciens Combattants (preneur).

N°2026/63 D'approuver la conclusion d'une convention de mise à disposition, les charges trimestrielles étant assurées par le preneur, d'un local d'une superficie d'environ 42m² situé à la Maison des Associations, sise quartier de la Magdeleine à Epinal, entre la Ville d'Epinal (bailleur) et l'association Maisons Paysannes des Vosges (preneur).

N°2026/64 D'approuver la conclusion d'une convention de mise à disposition, les charges mensuelles étant assurées par le preneur, d'un local d'une superficie d'environ 51m² situé à la Maison des Associations, sise quartier de la Magdeleine à Epinal, entre la Ville d'Epinal (bailleur) et l'association d'Aide aux Personnes Dépendantes (La Clé) (preneur).

N°2026/66 D'approuver la conclusion d'une convention de mise à disposition, les charges mensuelles étant assurées par le preneur, d'un local d'une superficie d'environ 51m² situé à la Maison des Associations, sise quartier de la Magdeleine à Epinal, entre la Ville d'Epinal (bailleur) et l'association des Familles d'Epinal (preneur).

➤ **A la création ou modification des régies comptables (alinéa 7) :**

N°2026/24 D'approuver l'abrogation de la décision 2019/446 en date du 10 mai 2019 instituant une sous-régie de recettes du Musée de l'Image « Hors les Murs ».

N°2026/75 D'approuver l'avenant n°1 à l'acte de création de la régie de la Maison des Sports et de la Jeunesse dans le but de modifier les jours d'ouverture, l'objet des encaisses ainsi que leurs montants mensuels.

N°2026/77 et N°2026/78 D'approuver l'avenant n°2 à l'acte de création de la régie de recettes de la Maison des Sports et de la Jeunesse ainsi que l'abrogation de la décision 2021/154 en date du 17 mai 2021 dans le but de supprimer la sous-régie de recettes pour les droits de parking.

➤ **A l'acceptation de don ou de legs (alinéa 9) :**

N°2026/29 D'approuver le don de l'association La Lune en Parachute de documents relatifs à l'activité de l'association de 1991 à 2021 en vue de leur conservation et de leur valorisation au sein des archives municipales.

N°2026/76 D'approuver le don d'un particulier de plaques en verre et zinc, gravures sur bois, dessins et tirage noir et blanc et couleurs sur papier aquarelle ainsi que des dentelles et broderies faites main en vue de leur conservation et de leur valorisation au sein des archives municipales.

➤ **Au renouvellement de l'adhésion aux associations (alinéa 24) :**

N°2026/73 D'approuver le renouvellement de l'adhésion à la Fondation du Patrimoine.

1 - PÔLE RESSOURCES

1.1 - AFFAIRES FINANCIERES

1.1.1 – Budget Primitif 2026

Le Conseil municipal est appelé à approuver le budget primitif 2026.

1.1.2 – Fixation des taux d'imposition

Le Conseil Municipal est amené à approuver pour l'année 2026, les taux d'imposition comme suit :

- Taxe d'habitation (uniquement pour les résidences secondaires, les logements vacants et les logements occupés par les personnes morales) : 18,81%
- Foncier bâti : 49,18%
- Foncier non bâti : 38,30%

1.1.3 - Contribution au Syndicat Intercommunal Scolaire du Secteur d'Epinal (S.I.S.S.E.)

Le Conseil Municipal est amené à approuver le versement d'une participation de la Ville d'Epinal au profit du S.I.S.S.E. pour l'utilisation de ses trois gymnases pour l'année 2026.

1.2 - AFFAIRES JURIDIQUES

1.2.1 - Désignation des membres du Conseil Municipal

1.2.1.1 - Désignation des membres du Conseil Municipal auprès de la Commission locale consultative des transports publics particuliers de personnes (T3P)

Le Conseil Municipal est amené à approuver la désignation des membres du Conseil Municipal auprès de la Commission locale consultative des transports publics particuliers de personnes (T3P).

1.2.1.2 - Désignation d'un membre du Conseil Municipal auprès de l'association ATMO Grand Est

Le Conseil Municipal est amené à approuver la désignation d'un membre du Conseil Municipal auprès de l'association ATMO Grand Est.

1.2.1.3 - Désignation d'un membre du Conseil Municipal auprès du Conseil de surveillance du Centre Hospitalier d'Epinal

Le Conseil Municipal est amené à approuver la désignation d'un membre du Conseil Municipal auprès du Conseil de surveillance du Centre Hospitalier d'Epinal.

1.2.1.4 - Désignation des membres du Conseil Municipal auprès de l'Institut Universitaire de Technologie Hubert Curien

Le Conseil Municipal est amené à approuver la désignation des membres du Conseil Municipal auprès de l'Institut Universitaire de Technologie Hubert Curien.

1.2.1.5 – Désignation des membres du Conseil Municipal auprès de la Société d'Economie Mixte Palace Epinal

Le Conseil Municipal est amené à approuver la désignation des membres du Conseil Municipal ainsi que la nomination d'un Président qui représenteront la Ville d'Epinal auprès de la Société d'Economie Mixte Palace Epinal.

2 - POLE ATTRACTIVITE

2.1 - AFFAIRES CULTURELLES

2.1.1 – Festival Les Imaginales et ses Nocturnes

Le Conseil Municipal est amené à approuver l'organisation de la 25^{ème} édition du festival les Imaginales ainsi que de l'édition 2026 des Nocturnes des Imaginales qui se dérouleront simultanément du 28 au 31 mai 2026 sur le thème « Alter Ego ».

2.1.2 - Avenant n°1 à la convention de partenariat pour la mise en œuvre du projet Stolpersteine

Le Conseil Municipal est amené à approuver l'avenant n°1 à la convention de partenariat avec l'association Stolpersteine Lorraine dans le but de poser les 10 derniers pavés de mémoire dédiés aux Spinaliens déportés dont les noms ne figurent sur aucun lieu de mémoire.

2.2 - AFFAIRES EVENEMENTIELLES

2.2.1 – Convention de partenariat avec la Chambre d'Agriculture des Vosges pour le Trail des Terroirs

Le Conseil Municipal est amené à approuver la convention de partenariat entre la Chambre d'Agriculture des Vosges et la Ville d'Epinal concernant l'organisation de la 21^{ème} édition du Trail des Terroirs Vosgiens, VTT et sa Marche Dégustation.

2.2.2 - Versement de subventions d'accompagnement aux associations spinaliennes pour la location des salles de spectacle de la Communauté d'Agglomération d'Epinal

Le Conseil Municipal est appelé à approuver le versement de neuf subventions d'accompagnement pour la location de salles de spectacles appartenant à la Communauté d'Agglomération d'Epinal, comme suit :

- A l'Association CCFD Terre Solidaire
- A la MJC Savouret
- A l'Association U2P Vosges
- A l'association des Jeunesses Musicales de France
- A l'Association des Ateliers du Théâtre Populaire
- A l'Association des APF de France
- A l'Association Temps Danses 88
- A l'Association des Concerts Classiques
- A l'Association Le Lavoir Entendu.

3 - POLE AMENAGEMENTS

3.1 - AFFAIRES FONCIERES ET FORESTIERES

3.1.1 - Convention d'occupation du domaine public pour l'implantation d'Infrastructures de Recharge pour Véhicules Electriques (IRVE)

Le Conseil Municipal est amené à approuver une convention d'occupation du domaine public entre la Ville (bailleur) et le Syndicat Départemental d'Electricité des Vosges (SDEV) (preneur) pour l'implantation sur trois sites d'Infrastructures de Recharge pour Véhicules Electriques (IRVE).

3.1.2 - Suppression de la Zone d'Aménagement Concerté de Courcy

Le Conseil Municipal est amené à approuver l'abrogation de l'acte de création de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) de Courcy suite à la mise en œuvre complète du programme d'aménagement de la zone.

3.1.3 - Attribution et renouvellement des baux du droit de chasse de la forêt communale d'Epinal

Le Conseil Municipal est amené à approuver le renouvellement des baux de chasse des lots 1 et 2 ainsi que l'attribution du lot 4.